

#### Vos contacts

##### IFRB PAYS DE LA LOIRE

Stéphanie Truchon ☎ 02 40 20 36 66

##### FFB 44 Nathalie Peudepièce

☎ 02 40 20 23 00

##### FFB 49 Marie Bauchart

☎ 02 41 24 14 70

##### FFB 53 Véronique Picrouillère

☎ 02 43 59 21 21

##### FFB 85 Lucie Graton

☎ 02 51 07 06 50

## Préambule

La marque « Les Pros de l'Accessibilité » est attribuée pour une durée de 3 ans. Le renouvellement de la marque intervient à l'échéance des 3 ans.

Le renouvellement prévoit une formation d'une durée minimale d'un jour portant sur l'approfondissement et la mise à jour des connaissances liées à l'Accessibilité.

En 2014, le contexte réglementaire relatif aux Etablissements Recevant du Public (ERP) a fortement évolué.

Le sujet de l'Accessibilité est ainsi revenu sur "le devant de la scène" avec notamment l'introduction des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour les ERP non conformes à la date du 1er janvier 2015.

Avec l'Ad'AP, les Maîtres d'Ouvrages Publics ou Privés se sont engagés, auprès des Préfets, à réaliser la mise en accessibilité de leur patrimoine d'ERP dans un délai allant de 3 à 9 ans.

Le marché des travaux d'accessibilité va ainsi connaître une très forte croissance, et ce dès 2016.

#### Durée

1,00 jour(s), 7 :00 heures

#### Coût de la formation

269€ HT Forfait/Personne

#### Public

Dirigeant d'entreprise, personnel de direction, responsable techniques et chargé d'affaire

#### Prérequis

Etre PROS de l'Accessibilité

Maîtriser les bases de son métier

#### Effectif

De 8 à 12 participants

#### Formateur

Un intervenant de A2CH

#### Moyens pédagogiques et supports

Support de formation, diaporama

Mise en situation

#### Informations complémentaires

Cette journée de formation permet de renouveler la marque « LES PROS DE L'ACCESSIBILITE ».



*Programme de la formation au verso*



## **L'accessibilité des constructions- approfondissement** **Renouvellement de la marque les Pros de l'accessibilité**

### **Objectifs**

Appréhender le nouveau contexte lié aux ERP introduit par l'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014

Maîtriser les nouvelles dispositions techniques issues de l'ARRETE du 8 décembre 2014 destinées aux ERP pour les mettre en œuvre lors des travaux NEUF / REHABILITATION / MISE EN CONFORMITE

Savoir analyser les besoins des différents interlocuteurs : maître d'ouvrage, usagers, prescripteurs, financeurs, bureaux de contrôle

Parfaire ses connaissances en matière de solutions, produits et équipements liés à l'accessibilité

### **Programme**

- Présentation du renouvellement de la marque LES PROS DE L'ACCESSIBILITE
- Nouveau contexte lié aux ERP > Présentation du dispositif Ad'AP
  - Contenu,
  - Engagements de la Maîtrise d'Ouvrage
  - Suivi
  - Les acteurs de l'Ad'AP (Bureau d'Etudes, Bureau de contrôle, Architecte
  - La démarche administrative associées aux Ad'AP
  - Les conséquences de ce nouveau dispositif sur le marché des travaux d'accessibilité
- Prescriptions techniques : évolutions de la réglementation issues de l'ARRETE du 08-12-14
  - Prescriptions techniques ERP, ce qui a changé par articles
  - Un bref focus sera également fait sur les nouvelles règles destinées aux logements à occupation temporaire et saisonnière
  - Les conséquences de la mise en accessibilité des ERP sur la sécurité incendie (sensibilisation aux articles GN8 et GN10 du règlement de sécurité incendie des ERP).
- Produits et solutions techniques spécifiques à l'accessibilité
- Etude de cas
  - Quizz photos
  - Etude de CCTP

